

2.84 Pollution par des munitions non explosées dans les sites militaires des États-Unis en République du Panama

CONSCIENT du fait que la présence américaine sur le territoire du Panama au 20e siècle a laissé, dans ce pays, un héritage inquiétant pour l'environnement, comprenant des munitions non explosées, des armes chimiques, des déchets toxiques et autres très graves sources de pollution;

RAPPELANT que l'amitié et la coopération qui lie traditionnellement les peuples des États-Unis d'Amérique et de la République du Panama ont été les instruments efficaces du règlement pacifique des conflits entre ces deux pays;

RAPPELANT AUSSI que le canal de Panama et les zones adjacentes ont rendu un service inestimable à la communauté internationale, notamment dans les domaines de la promotion de la paix et de la coopération, du commerce international et de l'amitié entre les nations;

AFFIRMANT l'existence d'obligations juridiques, morales, politiques, diplomatiques, économiques, technologiques et éthiques de nettoyer et d'atténuer les dommages écologiques causés aux écosystèmes affectés de la République du Panama, conformément à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention de 1997 sur les armes chimiques, aux divers Pactes sur les droits de l'homme adoptés par l'Organisation des Nations Unies et au Traité de 1977 sur le canal de Panama;

SACHANT que le 5e Forum méso-américain de l'UICN, tenu à Guatemala (3 au 7 octobre 1999), a adopté une motion semblable;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. ENCOURAGE les gouvernements du Panama et des États-Unis d'Amérique à négocier amicalement et consciencieusement la restauration environnementale des écosystèmes de la République du Panama endommagés et pollués par les déchets et les activités militaires.
2. DEMANDE aux organisations et États membres de l'UICN de fournir une assistance technique et des ressources humaines pour faciliter ces négociations et les efforts de nettoyage nécessaires pour remettre les écosystèmes affectés dans un état acceptable.

La Recommandation a été adoptée par un vote à main levée. Les délégations des États membres suivants: Australie, Canada, Norvège, Nouvelle-Zélande et Panama et la délégation des États-Unis d'Amérique, État et organismes membres, ont déclaré qu'elles s'étaient abstenues. La délégation des États-Unis d'Amérique, dans une déclaration officielle versée au compte rendu, indique que les États-Unis conviennent avec le Panama que la réduction des risques de blessures et de pertes de vies doit être au centre des efforts déployés pour gérer les anciens terrains militaires de l'Armée américaine au Panama. Les États-Unis et le Panama ont déjà fait des progrès en vue de trouver un accord sur la question et continuent de négocier par voie diplomatique pour résoudre la question.